

# **ADEME — Agence de la transition écologique**

## **Schéma pluriannuel d’accessibilité 2024-2026 :**

### **Plan annuel 2024**

#### Table des matières

0.	INTRODUCTION .....	2
1.	SCHEMA PLURIANNUEL .....	2
2.	PLAN ANNUEL .....	2
3.	MISE A JOUR .....	2
4.	CONTACT .....	2
5.	PLAN ANNUEL 2024 .....	2
	Obligations légales de publication et d’affichage.....	2
	Montée en compétence et sensibilisation .....	3
	Audits RGAA .....	3
	Achats.....	3

# 0. INTRODUCTION

---

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

## 1. SCHEMA PLURIANNUEL

---

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles aux personnes en situation de handicap et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le deuxième schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et application de l'ADEME a été publié en janvier 2024 et est disponible à la consultation sur la [Librairie de l'ADEME](#).

## 2. PLAN ANNUEL

---

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2024 associé au schéma pluriannuel 2024-2026.

Il comporte une liste récapitulative des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2024, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## 3. MISE A JOUR

---

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

## 4. CONTACT

---

Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique de l'ADEME : Mme. Estelle Ribot, référente accessibilité.

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse suivante : [rgaa@ademe.fr](mailto:rgaa@ademe.fr).

## 5. PLAN ANNUEL 2024

---

Sont détaillées ci-dessous la liste des actions identifiées sur l'accessibilité numérique pour l'année 2024.

### Obligations légales de publication et d'affichage

- Mise en ligne du schéma pluriannuel 2024 — 2026 et du plan annuel 2024 sur le site de La Librairie ADEME – Janvier 2024
- Bilan des actions planifiées sur le plan annuel 2024 et élaboration du plan annuel 2025 — dernier trimestre 2024

- Mise en ligne de la déclaration d'accessibilité et ajout du statut de conformité en pied de page des sites web de l'ADEME :
  - Demande de mise en ligne d'une déclaration d'accessibilité et de la mention en footer du niveau d'accessibilité aux chefs de projets des différents sites web de l'ADEME – Janvier 2024
  - Mise à jour du tableau de suivi « Accessibilité numérique » des actifs numériques de l'agence – 1<sup>er</sup> trimestre 2024

## Montée en compétence et sensibilisation

En 2024, deux formations à l'accessibilité sont disponibles :

- Fondamentaux de l'accessibilité numérique (sensibilisation) : durée d'une journée, 4 sessions proposées en 2024
- Accessibilité web du contenu éditorial (approfondissement) : durée de 2 jours, 4 sessions proposées en 2024

Les actions inscrites au plan annuel 2024 sont :

- Formation des contributeurs web à l'accessibilité numérique (sensibilisation et approfondissement)
- Formation des équipes RH sur l'accessibilité numérique pour une prise en compte dans leur quotidien, leur communication, les formations qu'ils conçoivent (sensibilisation)
- Sensibilisation des adémiens à l'accessibilité numérique
- Bonnes pratiques liées à l'accessibilité à rédiger et à partager sur l'intranet par les référentes accessibilité numérique

## Audits RGAA

- Qualification, priorisation et évaluation rapide sur un premier ensemble des sites web et applications web.
- Audits RGAA sur des sites prioritaires
- Identification des éditeurs de solutions utilisées aux RH et à disposition des agents pour leur usage quotidien.
- Envoi d'un courrier aux éditeurs de solutions pour avoir leur niveau d'implication sur l'accessibilité numérique.
- Auditer les composants transverses utilisés sur l'ensemble des actifs numériques de l'agence :
  - Keyclock
  - Captcha
  - Tarte au citron
  - Formulaire d'abonnement Connect

## Achats

- Étude et mise en place de modification dans les procédures de marché.

## Bureautique

- Rendre accessible les modèles de documents bureautiques ADEME